## **UNION DES COMORES**

Unité – Solidarité – Développement

## VICE PRESIDENCE

MINISTERE DES FINANCES, DE L'ECONOMIE, DU BUDGET, DU COMMERCE EXTERIEUR ET DES INVESTISSMENTS CHARGEE DES PRIVATISATIONS

Le Vice-Président

Moroni le, Jeu Clob Colores de la General de Gouvernemente de la Constante de

ARRETE N° 15 / VP - MFEBICEP/CAB Portant fixation du calendrier du processus Budgétaire

## LE VICE-PRESIDENT

Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001

Vu la loi référendaire portant révision de la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, promulguée par le décret n° 09-066/PR du 23 mai 2009 LEUSE (INC.)

Vu le décret n° 11- 078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores ;

Vu l'ordonnance  $N^{\circ}$  01 – 014/CE du 28 juillet 2001 relative à la comptabilité publique ;

Vu la Loi N° 12-009/AU du 21 juin 2012 relative à la loi modifiant et abrogeant la loi N° 05 -11 /AU du 17 juin 2005 portant Opérations Financières de l'Etat ;

Vu le décret n° 15-094/PR du 27 avril 2015, relatif au Gouvernement de l'Union des Comores;

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : conformément à l'article 52, alinéa 2, de la loi N° 12 - 009/AU du 21 juin 2012 relative aux opérations financières de l'Etat (LOFE), le calendrier budgétaire est fixé comme suit :